



## 82-41 CLEAR HS LV

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION

**1.1 Identificateur de produit:** 82-41 CLEAR HS LV

**1.2 Usage recommandé et restrictions d'utilisation:**

Utilisations identifiées pertinentes: Peintures et vernis. Uniquement pour usage professionnel.

Utilisations déconseillées: Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3

**1.3 Identificateur du fournisseur initial:**

Logicar Inc.  
1361 NW 155th DR  
FL 33169 Miami - USA  
Tél.: 305-685-8044  
info@automotiveartpaints.com  
https:// www.automotiveartpaints.com

**1.4 Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:** +1(703)527-3887

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

**2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

**SIMDUT 2015:**

La classification de ce produit a été réalisée conformément à la Partie 2 du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie 2, H319

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, Catégorie 2, H225

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie 2, H315

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A, H317

STOT SE 3: Toxicité spécifique avec effets de somnolence et vertiges (exposition unique), Catégorie 3, H336

**2.2 Éléments d'étiquetage:**

**SIMDUT 2015:**

Danger



**Indications de danger:**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

**Conseils de prudence:**

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser de la poudre polyvalente ABC pour l'extinction

P403+P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501: Éliminer le contenu et / ou les contenants conformément à la réglementation sur les déchets dangereux ou les emballages et déchets d'emballages

**Substances qui contribuent à la classification**

Acétate de n-butyle; Heptane-2-one; Acétate de méthyle; Ethyl-3-ethoxypropionate

**2.3 Autres dangers:**

Pas pertinent

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



**82-41 CLEAR HS LV**

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

**3.1 Substances:**

Non concerné

**3.2 Mélanges:**

**Description chimique:** Mélange à base de produits chimiques

**Composants:**

Conformément à le ANNEXE 1 - ÉLÉMENTS D'INFORMATION FIGURANT SUR LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17), le produit contient:

Identification	Nom chimique /classification	Concentration
CAS: 123-86-4	<b>Acétate de n-butyle</b> Flam. Liq. 3: H226; STOT SE 3: H336 - Attention	15 - <20 %
CAS: 110-43-0	<b>Heptane-2-one</b> Acute Tox. 4: H302+H332; Flam. Liq. 3: H226 - Attention	10 - <15 %
CAS: 79-20-9	<b>Acétate de méthyle</b> Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 2: H225; STOT SE 3: H336 - Danger	5 - <15 %
CAS: 98-56-6	<b>4-chloro-<math>\alpha,\alpha,\alpha</math>-trifluorotoluène</b> Eye Irrit. 2: H319; Flam. Liq. 3: H226; Skin Irrit. 2: H315; STOT SE 3: H335 - Attention	5 - <15 %
CAS: Non concerné	<b>Hydroxyphenyl benzotriazol derivative</b> Skin Sens. 1: H317 - Attention	<1 %
CAS: Non concerné	<b>Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate</b> Skin Sens. 1A: H317 - Attention	<1 %
CAS: 26761-45-5	<b>2,3-epoxypropyl neodecanoate</b> Muta. 2: H341; Skin Sens. 1: H317 - Attention	<1 %

Pour plus d'informations sur les dangers du produit, voir les rubriques 8, 11, 12, 15 et 16.

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS**

**4.1 Description des premiers soins nécessaires:**

Les symptômes résultant d'une intoxication peuvent survenir après l'exposition, raison pour laquelle, en cas de doute, toute exposition directe au produit chimique ou persistance de la gêne exige des soins médicaux, en fournissant la FDS du produit concerné.

**Par inhalation:**

Transporter immédiatement la victime à l'air frais et la maintenir au repos. Dans les cas graves tels qu'un arrêt cardiaque et respiratoire, des techniques de respiration artificielle seront exécutées (respiration bouche à bouche, massage cardiaque, apport d'oxygène, etc.) en exigeant immédiatement les soins d'un médecin.

**Par contact cutané:**

Retirer les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou, si besoin, doucher abondamment la personne concernée à l'eau froide et au savon neutre. En cas d'affection importante, consulter un médecin. Si le mélange produit des brûlures ou une congélation, ne pas retirer les vêtements car la lésion produite pourrait empirer si ceux-ci sont collés à la peau. Dans le cas où des ampoules se formeraient sur la peau, celles-ci ne doivent jamais être percées car cela augmenterait le risque d'infection.

**Par contact avec les yeux:**

Rincer les yeux avec de l'eau en abondance à température ambiante au minimum pendant 15 minutes. Éviter que la personne affectée se frotte ou ferme les yeux. Si la personne accidentée utilise des lentilles de contact, celles-ci devront être enlevées à condition qu'elles ne soient pas collées aux yeux, auquel cas, cela pourrait provoquer des lésions supplémentaires. Dans tous les cas et après nettoyage, il faudra se rendre chez un médecin le plus rapidement possible muni de la FDS du produit.

**Par ingestion/aspiration:**

Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement, maintenir la tête penchée en avant pour éviter toute aspiration. Maintenir la personne affectée au repos. Rincer la bouche et la gorge, vu qu'il est possible qu'elles aient été touchées lors de l'ingestion.

**4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés:**

Les effets aigus et à retardement sont ceux signalés dans les paragraphes 2 et 11.

**4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire:**

Pas pertinent



## 82-41 CLEAR HS LV

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

### RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1 Agents extincteurs appropriés et inappropriés:

Utiliser de préférence des extincteurs à poudre polyvalente (poudre ABC), sinon utiliser des extincteurs à poudre physique ou à base de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). IL N'EST PAS RECOMMANDÉ d'utiliser des jets d'eau pour l'extinction.

#### 5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux, notamment la nature de tout produit de combustion dangereux:

La réaction suite à la combustion ou décomposition thermique peut s'avérer très toxique et par conséquent, représenter un risque très élevé pour la santé.

#### 5.3 Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers:

En fonction de l'ampleur de l'incendie, il pourra être nécessaire de porter des vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.

##### Dispositions supplémentaires:

Intervenir conformément au Plan d'Urgences Intérieur et aux Fiches d'information relatives aux interventions en cas d'accidents et autres urgences. Supprimer toute source d'ignition. En cas d'incendie, réfrigérer les récipients et les réservoirs de stockage des produits susceptibles de s'enflammer, et exploser résultant des températures élevées. Éviter le déversement des produits servant à éteindre l'incendie en milieu aquatique.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes en charge de cette tâche. Évacuer la zone et maintenir éloignées les personnes sans protection. En cas de contact potentiel avec le produit déversé, il est obligatoire de porter l'équipement de protection individuelle (Voir chapitre 8). Éviter en priorité toute formation de mélanges vapeur-air inflammables, par ventilation ou utilisation d'agent d'inertisation. Supprimer toute source d'ignition. Éliminer les décharges électrostatiques provoquées par l'interconnexion de toutes les surfaces conductrices sur lesquelles de l'électricité statique peut apparaître, le tout connecté à la terre.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Produit jugé non dangereux pour l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage:

Nous préconisons:

Absorber le déversement au moyen de sable ou d'un absorbant inerte et le mettre en lieu sûr. Ne pas absorber au moyen de sciure ou autres absorbants combustibles. Pour toute autre information relative à l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir les articles 8 et 13.

### RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention:

A.- Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Respecter la législation en vigueur en matière de prévention des risques au travail. Maintenir les récipients hermétiques. Contrôler les écoulements et déchets, élimination par des méthodes sûres (chapitre 6). Éviter le déversement libre à partir du récipient. Maintenir les lieux ordonnés et propres, où sont manipulés les produits dangereux.

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions.

Transvaser dans un lieu correctement ventilé, de préférence au moyen d'une extraction localisée. Contrôler totalement les foyers inflammable (téléphones portables, étincelles,...) et ventiler lors des opérations de nettoyage. Éviter toute atmosphère dangereuse à l'intérieur des récipients, dans la mesure du possible. Transvaser lentement pour éviter de causer des décharges électrostatiques. En cas de décharges électrostatiques: garantir une connexion équipotentielle parfaite, utiliser des prises terre systématiquement, ne pas porter des vêtements de travail en fibres acryliques, privilégiant des vêtements en coton et des bottes. Respecter les exigences de base, en matière de sécurité pour équipements et systèmes définis dans la Directive 94/9/EC ainsi que les dispositions minimum pour garantir la protection de la sécurité et la santé des employés selon les critères retenus dans la Directive 1999/92/EC. Consulter le chapitre 10 concernant les conditions et les matières à éviter.

C.- Recommandations techniques pour la prévention des risques ergonomiques et toxicologiques.

Pour le contrôle de l'exposition, consulter la rubrique 8. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail; se laver les mains après chaque utilisation; enlever les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans une zone de restauration



**82-41 CLEAR HS LV**

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

**RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE (suite)**

D.- Recommandations techniques pour la prévention des risques environnementaux

Il est recommandé de disposer de matériel absorbant à proximité du produit (Voir chapitre 6.3)

**7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités:**

A.- Mesures techniques de stockage

Température minimale: 5 °C

Température maximale: 25 °C

Durée maximale: 24 mois

B.- Conditions générales de stockage

Éviter toutes sources de chaleur, radiation, électricité statique et tout contact avec des aliments. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 10.5

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):**

À l'exception des indications déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de suivre des recommandations spéciales concernant l'usage de ce produit.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle:**

Substances dont les valeurs limites d'exposition professionnelle doivent être contrôlées sur le lieu de travail:


Identification	Valeurs limites environnementales limites		
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	TLV-TWA	20 ppm	
	TLV-STEL		
Heptane-2-one CAS: 110-43-0	TLV-TWA	50 ppm	
	TLV-STEL		
Acétate de méthyle CAS: 79-20-9	TLV-TWA	200 ppm	
	TLV-STEL	250 ppm	

**8.2 Contrôles d'ingénierie appropriés:**


A.- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

À titre de mesure préventive, il est recommandé d'utiliser les équipements de protection individuelle basiques. Pour plus de renseignements sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, type de protection,...) consulter la brochure d'informations fournie par le fabricant de l'EPI. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 7.1 Toute l'information contenue ici est une recommandation qui nécessite d'une spécification de la part des services de prévention des risques de travail, étant inconnu si la société dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire.

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection des voies respiratoires obligatoire	Masque auto filtrant contre les gaz et les vapeurs	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

C.- Protection spécifique pour les mains.

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection des mains obligatoire	Gants de protection contre les risques mineurs	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

Étant donné que le produit est un mélange de différents matériaux, la résistance de la matière des gants ne peut pas être calculée au préalable en toute fiabilité et par conséquent ils devront être contrôlés avant leur utilisation.

D.- Protection du visage et des yeux

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -




**82-41 CLEAR HS LV**



Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1



**RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection du visage obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures/projections	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

**E.- Protection du corps**

Pictogramme	PPE	Observations
 Protection du corps obligatoire	Vêtement de protection antistatique et ignifuge	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.
 Protection des pieds obligatoire	Chaussure de sécurité à propriétés antistatiques et résistant à la chaleur	À remplacer dès lors qu'une odeur ou un goût du produit contaminant à l'intérieur du masque ou de l'adaptateur facial est détecté. Quand le produit contaminant ne présente pas les avertissements corrects, il est recommandé d'utiliser des équipements isolants.

**F.- Mesures complémentaires d'urgence**

Mesure d'urgence	normes	Mesure d'urgence	normes
 Douche d'urgence	ANSI Z358-1 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011	 Rince œil	DIN 12 899 ISO 3864-1:2011, ISO 3864-4:2011

**Contrôles sur l'exposition de l'environnement:**

En vertu de la législation communautaire sur la protection environnementale, il est recommandé d'éviter tout déversement du produit mais aussi de son emballage dans l'environnement. Pour obtenir des informations supplémentaires voir chapitre 7.1.D

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:**

**Aspect physique:**

État physique à 20 °C:	Liquide
Aspect:	Fluide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Pas pertinent *

**Volatilité:**

Température d'ébullition à pression atmosphérique:	105 °C
Pression de vapeur à 20 °C:	7823 Pa
Pression de vapeur à 50 °C:	27682,29 Pa (27,68 kPa)
Taux d'évaporation à 20 °C:	Pas pertinent *

**Caractéristiques du produit:**

Masse volumique à 20 °C:	1009 kg/m <sup>3</sup>
Densité relative à 20 °C:	1,009
Viscosité dynamique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 20 °C:	Pas pertinent *
Viscosité cinématique à 40 °C:	Pas pertinent *
Concentration:	Pas pertinent *
pH:	Pas pertinent *

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



**82-41 CLEAR HS LV**

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)**

Densité de vapeur à 20 °C:	Pas pertinent *
Coefficient de partage n-octanol/eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	Pas pertinent *
Propriété de solubilité:	Pas pertinent *
Température de décomposition:	Pas pertinent *
Point de fusion/point de congélation:	Pas pertinent *
Propriétés explosives:	Pas pertinent *
Propriétés comburantes:	Pas pertinent *

**Inflammabilité:**

Point d'éclair:	21 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Pas pertinent *
Température d'auto-ignition:	315 °C
Limite d'inflammabilité inférieure:	Non disponible
Limite d'inflammabilité supérieure:	Non disponible

**Explosivité:**

Limite inférieure d'explosivité:	Pas pertinent *
Limite supérieure d'explosivité:	Pas pertinent *

**9.2 Autres informations:**

Tension superficielle à 20 °C:	Pas pertinent *
Indice de réfraction:	Pas pertinent *

\*Non applicable en raison de la nature du produit / non déterminant pour les propriétés de danger du produit

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1 Réactivité:**

Aucune réaction dangereuse attendue si le stockage respecte les instructions techniques des produits chimiques. Voir la section 7.

**10.2 Stabilité chimique:**

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, manipulation et utilisation.

**10.3 Risque de réactions dangereuses:**

En conditions normales, pas de réactions dangereuses susceptibles de produire une pression ou des températures excessives.

**10.4 Conditions à éviter:**

Applicables pour manipulation et stockage à température ambiante :

Choc et friction	Contact avec l'air	Échauffement	Lumière Solaire	Humidité
Non applicable	Non applicable	Risque d'inflammation	Eviter tout contact direct	Non applicable

**10.5 Matériaux incompatibles:**

Acides	Eau	Matières comburantes	Matières combustibles	Autres
Eviter les acides forts	Non applicable	Eviter tout contact direct	Non applicable	Éviter les alcalis ou les bases fortes

**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Voir chapitre 10.3, 10.4 et 10.5 pour connaître précisément les produits de décomposition. En fonction des conditions de décomposition et à l'issue de cette dernière, certains mélanges complexes à base de substances chimiques peuvent se dégager: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone et autres composés organiques.

**RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques:**

Aucune donnée expérimentale concernant le mélange et ses propriétés toxicologiques n'est disponible



RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES (suite)

**Effets dangereux pour la santé:**

En cas d'exposition répétée, prolongée ou de concentrations supérieures à celles qui sont établies par les limites d'exposition professionnelles, des effets néfastes pour la santé peuvent survenir selon le mode d'exposition :

A- Ingestion:

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par ingestion. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- Corrosivité/irritabilité: L'ingestion d'une forte dose peut provoquer une irritation de la gorge, une douleur abdominale, des nausées et des vomissements.

B- Inhalation:

- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- Corrosivité/irritabilité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses par inhalation. Pour plus d'information, voir chapitre 3.

C- Contact avec la peau et les yeux:

- Contact avec la peau: Suite à un contact, provoque une inflammation cutanée.
- Contact avec les yeux: Produit des lésions oculaires après un contact

D- Effets CMR (carcinogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction):

- Carcinogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses au vu des effets décrits. Pour plus d'information, voir chapitre 3.  
IARC: Méthacrylate de méthyle (3); 2,6-di-tert-butyl-p-crésol (3)
- Mutagénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, il contient toutefois, des substances jugées dangereuses à effets mutagènes. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- Toxicité sur la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

E- Effets de sensibilisation:

- Respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, et ne contiennent pas de substances jugées dangereuses à effets sensibilisants. Pour plus d'information, voir chapitre 3.
- Cutané: Le contact prolongé avec la peau peut entraîner des épisodes de dermatite allergique de contact.

F- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-temps d'exposition:

Une exposition à des concentrations élevées peuvent entraîner une dépression du système nerveux central en causant des céphalées, étourdissements, vertiges, nausées, vomissements, confusion et en cas d'affection grave, une perte de conscience.

G- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée:

- Toxicité pour certains organes cibles (STOT)-exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.
- Peau: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

H- Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne présente pas de substances jugées dangereuses dans ce cadre. Pour plus de renseignements, se référer au paragraphe 3.

**Autres informations:**

Pas pertinent

**Information toxicologique spécifique des substances:**

Identification	Toxicité sévère		Genre
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	DL50 oral	12789 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	14112 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	23,4 mg/L (4 h)	Rat
Heptane-2-one CAS: 110-43-0	DL50 oral	500 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	10206 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	11 mg/L (4 h)	Rat



**82-41 CLEAR HS LV**

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

**RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES (suite)**

Identification	Toxicité sévère		Genre
Acétate de méthyle CAS: 79-20-9	DL50 oral	6482 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	18684 mg/kg	Cochon guinéen
	CL50 inhalation	75 mg/L (4 h)	Lapin
4-chloro- $\alpha,\alpha,\alpha$ -trifluorotoluène CAS: 98-56-6	DL50 oral	13000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate CAS: Non concerné	DL50 oral	3230 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	3170 mg/kg	Lapin
	CL50 inhalation	Pas pertinent	
2,3-epoxypropyl neodecanoate CAS: 26761-45-5	DL50 oral	970000 mg/kg	Rat
	DL50 cutanée	Pas pertinent	
	CL50 inhalation	Pas pertinent	

**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

Aucune donnée expérimentale sur le produit n'est disponible, concernant les propriétés écotoxicologiques.

**12.1 Écotoxicité:**

Identification	Toxicité sévère		Espèce	Genre
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	CL50	62 mg/L (96 h)	Leuciscus idus	Poisson
	CE50	73 mg/L (24 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	675 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
Heptane-2-one CAS: 110-43-0	CL50	131 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	Pas pertinent		
	CE50	Pas pertinent		
Acétate de méthyle CAS: 79-20-9	CL50	320 mg/L (96 h)	Pimephales promelas	Poisson
	CE50	1026,7 mg/L (48 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	120 mg/L (72 h)	Scenedesmus subspicatus	Algue
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate CAS: Non concerné	CL50	0,9 mg/L (96 h)	Danio rerio	Poisson
	CE50	Pas pertinent		
	CE50	1,7 mg/L (72 h)	N/A	Algue
2,3-epoxypropyl neodecanoate CAS: 26761-45-5	CL50	5 mg/L (96 h)	Salmo gairdneri	Poisson
	CE50	4,8 mg/L (96 h)	Daphnia magna	Crustacé
	CE50	3 mg/L (72 h)	Selenastrum capricornutum	Algue

**12.2 Persistance et dégradation:**

Identification	Dégradabilité		Biodégradabilité	
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	DBO5	Pas pertinent	Concentration	Pas pertinent
	DCO	Pas pertinent	Période	5 jours
	DBO5/DCO	0.79	% Biodégradé	84 %
Acétate de méthyle CAS: 79-20-9	DBO5	Pas pertinent	Concentration	100 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	14 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	92 %
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate CAS: Non concerné	DBO5	Pas pertinent	Concentration	20 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	38 %
2,3-epoxypropyl neodecanoate CAS: 26761-45-5	DBO5	Pas pertinent	Concentration	3 mg/L
	DCO	Pas pertinent	Période	28 jours
	DBO5/DCO	Pas pertinent	% Biodégradé	7 %

**12.3 Potentiel de bioaccumulation:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -





**82-41 CLEAR HS LV**

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

**RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES (suite)**

Identification	Potentiel de bioaccumulation	
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	FBC	4
	Log POW	1,78
	Potentiel	Bas
Heptane-2-one CAS: 110-43-0	FBC	7
	Log POW	1,98
	Potentiel	Bas
Acétate de méthyle CAS: 79-20-9	FBC	0,8
	Log POW	0,18
	Potentiel	Bas
2,3-époxypropyl neodecanoate CAS: 26761-45-5	FBC	371
	Log POW	4,4
	Potentiel	Élevé

**12.4 Mobilité dans le sol:**

Identification	L'absorption/désorption		Volatilité	
	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,478E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	280	Henry	17,12 Pa·m <sup>3</sup> /mol
Heptane-2-one CAS: 110-43-0	Conclusion	Modéré	Sol sec	Oui
	Tension superficielle	2,612E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Oui
	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
Acétate de méthyle CAS: 79-20-9	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,454E-2 N/m (25 °C)	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent
4-chloro- $\alpha,\alpha,\alpha$ -trifluorotoluène CAS: 98-56-6	Conclusion	Pas pertinent	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	2,144E-2 N/m (-273,15 °C)	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	204400	Henry	0E+0 Pa·m <sup>3</sup> /mol
Reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate CAS: Non concerné	Conclusion	Immobile	Sol sec	Non
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Non
	Koc	143	Henry	Pas pertinent
2,3-époxypropyl neodecanoate CAS: 26761-45-5	Conclusion	Élevé	Sol sec	Pas pertinent
	Tension superficielle	Pas pertinent	Sol humide	Pas pertinent
	Koc	Pas pertinent	Henry	Pas pertinent

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:**

Non concerné

**12.6 Autres effets nocifs:**

Non décrits

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets:**

**Gestion du déchet (élimination et évaluation):**

Consulter le responsable des déchets compétent en matière d'évaluation et élimination conformément à l'Annexe 1 et l'Annexe 2 (Directive 2008/98/CE). Conformément aux codes 15 01 (2014/955/CE), au cas où l'emballage entrerait en contact avec le produit, il faudra procéder de la même façon qu'avec le produit lui-même ; dans le cas contraire, il faudra le traiter comme un déchet non dangereux. Il est fortement déconseillé de le verser dans des cours d'eau. Voir paragraphe 6.2.

**Dispositions se rapportant au traitement des déchets:**

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



**82-41 CLEAR HS LV**

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

**RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION (suite)**

Conformément à l'Annexe II du Règlement (EC) n°1907/2006 (REACH) les dispositions communautaires ou nationales se rapportant au traitement des déchets sont appliquées.  
Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Transport terrestre des marchandises dangereuses:**

En application du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (DORS/2017-100)



- |  |                 |
|--|-----------------|
| <b>14.1 Numéro ONU:</b>  | UN1263          |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>  | PEINTURES       |
| <b>14.3 Classe de danger relative au transport:</b>  | 3               |
| Étiquettes:  | 3               |
| <b>14.4 Groupe d'emballage:</b>  | II              |
| <b>14.5 Dangers environnementaux:</b>  | Non             |
| <b>14.6 Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise</b> |                 |
| Propriétés physico-chimiques:  | voir chapitre 9 |
| <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:</b>                        | Pas pertinent   |

**Transport de marchandises dangereuses par mer:**

En application au IMDG 38-16:



- |  |                 |
|--|-----------------|
| <b>14.1 Numéro ONU:</b>  | UN1263          |
| <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>  | PEINTURES       |
| <b>14.3 Classe de danger relative au transport:</b>  | 3               |
| Étiquettes:  | 3               |
| <b>14.4 Groupe d'emballage:</b>  | II              |
| <b>14.5 Dangers environnementaux:</b>  | Non             |
| <b>14.6 Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise</b> |                 |
| Propriétés physico-chimiques:  | voir chapitre 9 |
| <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:</b>                        | Pas pertinent   |

**Transport de marchandises dangereuses par air:**

En application au IATA/ICAO 2019:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



## 82-41 CLEAR HS LV

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)



<b>14.1 Numéro ONU:</b>	UN1263
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEINTURES
<b>14.3 Classe de danger relative au transport:</b>	3
Étiquettes:	3
<b>14.4 Groupe d'emballage:</b>	II
<b>14.5 Dangers environnementaux:</b>	Non
<b>14.6 Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise</b>	
Propriétés physico-chimiques:	voir chapitre 9
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:</b>	Pas pertinent

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementation, canadienne ou étrangère, relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Liste intérieure des substances (LIS): Acétate de n-butyle ; Heptane-2-one ; Acétate de méthyle ; 4-chloro- $\alpha,\alpha,\alpha$ -trifluorotoluène ; 2,3-epoxypropyl neodecanoate

Liste extérieure des substances (LES): Pas pertinent

#### Dispositions spéciales en matière de protection des personnes ou d'environnement:

Il est recommandé d'utiliser l'information recueillie sur cette fiche de données de sécurité faisant office d'information de départ pour une évaluation des risques des circonstances locales dans le but d'établir les mesures nécessaires en matière de prévention des risques pour la manipulation, l'utilisation, le stockage et l'élimination du produit.

#### Autres législations:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Législation s'appliquant aux fiches de données en matière de sécurité:

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément à l'ANNEXE 1-ÉLÉMENTS D'INFORMATION FIGURANT SUR LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ du Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17)

#### Textes des phrases législatives dans la rubrique 2:

H336: Peut provoquer somnolence ou des vertiges

H315: Provoque une irritation cutanée

H317: Peut provoquer une allergie cutanée

H225: Liquide et vapeurs très inflammables

H319: Provoque une sévère irritation des yeux

#### Textes des phrases législatives dans la rubrique 3:

Les phrases inscrites ne portent pas sur le produit lui-même, elles sont seulement à titre d'information et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

#### SIMDUT 2015:

Acute Tox. 4: H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation

Eye Irrit. 2: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Flam. Liq. 2: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

Flam. Liq. 3: H226 - Liquide et vapeurs inflammables

Muta. 2: H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques

Skin Irrit. 2: H315 - Provoque une irritation cutanée

Skin Sens. 1: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Skin Sens. 1A: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

STOT SE 3: H335 - Peut irriter les voies respiratoires

STOT SE 3: H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges

#### Conseils relatifs à la formation:

- SUITE À LA PAGE SUIVANTE -



**82-41 CLEAR HS LV**

Date d'établissement: 2019-08-28

Version: 1

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS (suite)**

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

**Sources de documentation principale:**

<http://whmis.org/>

**Abréviations et acronymes:**

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

DCO: Demande chimique en oxygène

DBO5: Demande biologique en oxygène après 5 jours

FBC: Facteur de bioconcentration

DL50: Dose létale 50

CL50: Concentration létale 50

CE50: Concentration effective 50

Log Pow: Coefficient de partage octanol/eau

L'information contenue sur cette Fiche de données de sécurité est fondée sur des sources, des connaissances techniques ainsi que sur la législation en vigueur au niveau national, ne pouvant en aucun cas, garantir l'exactitude de celle-ci. Il est impossible de considérer que ladite information est une garantie des propriétés dudit produit. Il s'agit simplement d'une description concernant les exigences en matière de sécurité. La méthodologie et les conditions de travail des utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de nos connaissances et de nos contrôles, l'utilisateur devant toujours assumer en toute responsabilité les mesures nécessaires à prendre pour observer les exigences légales en matière de manipulation, stockage, usage et élimination de produits chimiques. L'information contenue sur cette fiche de sécurité ne concerne que ce produit, ce dernier ne devant pas être utilisé à d'autres fins que celles qui y sont stipulées.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ